



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 mai 2003  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-septième session

Point 18 de l'ordre du jour

### **Élection des juges du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994**

#### **Mémoire du Secrétaire général**

##### **Additif**

1. Par une communication reçue le 7 mai 2003, la Mission permanente du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat que M. Miguel Antonio Bernal et M. Silvio Guerra Morales avaient décidé de retirer leurs candidatures.

2. Par une communication reçue le 16 mai 2003, la Mission permanente de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat que Mme Engera A. Kileo, Mme Natalia P. Kimaro et M. Edward Mukandara K. Rutakangwa avaient décidé de retirer leurs candidatures.

3. En conséquence, il faudrait retirer les noms ci-après de la liste des candidats aux postes de juge *ad litem* du Tribunal pénal international pour le Rwanda, qui figure au paragraphe 7 du document A/57/801 :

M. Miguel Antonio Bernal (Panama)

M. Silvio Guerra Morales (Panama)

Mme Engera A. Kileo (République-Unie de Tanzanie)

Mme Nathalia P. Kimaro (République-Unie de Tanzanie)

M. Edward Mukandara K. Rutakangwa (République-Unie de Tanzanie)

